



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 11 février 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : M. Marc TINCHON -

FORFAITS

Journée du 6 FEVRIER 2022

SENIORS D7 – GROUPE C

Rencontre SC FOUQUIERES / US IZEL les ESQUERCHIN (b)

Forfait d'IZEL les ESQUERCHIN.

SC FOUQUIERES bat IZEL les ESQUERCHIN par forfait - score 5/0.

Amende de 50 € à IZEL les ESQUERCHIN – 2eme forfait.

Match retour à FOUQUIERES.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.